

I – LES CARACTERISTIQUES DE LA MOBILITE SOCIALE**A – Qu'est-ce que la mobilité sociale ?****1 - Définition****Doc 1 : La mobilité au début du XXème siècle et au début du XXème**

1. Au xix^e et au début du xxe siècle, les provinciaux venaient habiter Paris pour trouver du travail. Les plus nombreux furent les Auvergnats (qu'on appellera « les bougnats »), qui vinrent massivement à Paris à partir de 1850 pour exercer les métiers difficiles (porteurs d'eau, charbonniers...).
2. Ils étaient mobiles socialement car ils changeaient de région, de lieu d'habitation (mobilité géographique), mais aussi parce qu'ils changeaient d'activité, de profession (mobilité professionnelle).
3. Des personnes décident de s'expatrier aujourd'hui pour des raisons similaires : le travail et l'attractivité d'un autre territoire. C'est ce qu'illustre la deuxième image, qui montre l'importance de l'accès à l'emploi et de l'attractivité des pays (« Je m'installe ailleurs », publicité pour le Canada) dans le processus de migration contemporain.

2 – Mobilité, immobilité et reproduction sociale**Exercice 1 : Les différentes formes de mobilité**

1. a) Mobilité géographique ; b) Mobilité professionnelle ; c) Reproduction sociale ; d) Mobilité intergénérationnelle descendante ; e) Mobilité intergénérationnelle ascendante ; f) Mobilité professionnelle et mobilité intergénérationnelle ascendante.
2. Comme le montre le dernier exemple, les formes de mobilité peuvent se combiner. Un individu peut connaître une mobilité professionnelle qui induit une mobilité sociale intergénérationnelle. De même, mobilité géographique et mobilité professionnelle se combinent souvent, les individus pouvant être amenés à déménager pour changer d'emploi et de position sociale.

B – Mesure et évolution de la mobilité sociale**1 - Les tables de mobilité intergénérationnelle****Exercice 2 : Les tables de mobilité**

1. a) Faux. La bonne lecture des données est la suivante : 30,9 % des fils d'agriculteurs exploitants âgés de 40 à 59 ans sont devenus ouvriers. b) Vrai. c) Vrai. d) Faux. La bonne lecture est la suivante : 37 % des hommes de professions intermédiaires, âgés de 40 à 59 ans, étaient des fils d'ouvriers.
2. En 2014-2015, 50,1 % des fils de cadres et professions intellectuelles supérieures, âgés de 40 à 59 ans, sont devenus eux-mêmes cadres et PIS, mais seulement 33,1 % des cadres et professions intellectuelles supérieures âgés de 40 à 59 ans étaient fils de cadres (avaient un père cadre ou PIS).
3. Les PCS pour lesquelles les données sont les plus élevées dans la diagonale orangée sont les agriculteurs, les cadres et les ouvriers. C'est dans ces trois catégories que la reproduction sociale est la plus forte, c'est-à-dire qu'il y a la plus grande proportion de fils qui appartiennent à la même catégorie sociale que leur père.

II – LES FACTEURS DE MOBILITE SOCIALE**A – Mobilité et fluidité****1 – L'influence de l'évolution de la structure socioprofessionnelle****Doc 2 : La mobilité structurelle**

1. La proportion d'agriculteurs dans la population active est passée de 15,4 % en 1962 à 1,9 % en 2014, soit une baisse de 13,5 points de %. Elle a été divisée par 8 alors que dans le même temps la proportion de cadres supérieurs et moyens était multipliée par plus de 2 (ou +24,2 points de %).
2. La forte diminution de la proportion d'agriculteurs dans la population active a rendu plus difficile l'accès à ce statut, alors qu'à l'inverse la multiplication par plus de deux de la proportion d'emplois de cadres a facilité l'accès à ces emplois, et donc la mobilité sociale ascendante.
3. Ces évolutions de la répartition des emplois entre les générations favorisent la mobilité sociale (on parle de mobilité structurelle) mais ne suffisent pas à expliquer toute la mobilité. Il reste ce que les sociologues appellent une « mobilité nette » qui est la différence entre la mobilité observée et la mobilité structurelle.
4. De même l'existence d'une forte mobilité observée n'implique pas forcément que l'inégalité des chances diminue dans la société. La fluidité sociale, c'est-à-dire la force du lien entre origine et position sociale, qui mesure les inégalités sociales d'accès aux positions sociales, peut en effet stagner alors même que la mobilité observée augmente

2 – La notion de fluidité sociale

Doc 3 : Mesurer différents aspects de la mobilité

1. En 1977, 43 % des hommes âgés de 40 à 59 ans étaient immobiles socialement. En 2003, la mobilité structurelle concernait 25 % des hommes âgés de 40 à 59 ans.
2. En 1977, 57 % des hommes âgés de 40 à 59 ans étaient mobiles, la mobilité structurelle représentait 35 % (20/57) de cette mobilité. En 2014-2015, ce sont 63 % des hommes âgés de 40 à 59 ans qui sont mobiles, soit 6 points de % de plus (la mobilité structurelle représente 28,6 % de cette mobilité).
3. L'augmentation de la mobilité sociale observée entre 1977 et 2014-2015 s'est traduite par une augmentation de la fluidité sociale, sans que cette évolution soit linéaire. Entre 1977 et 1985, la mobilité sociale a augmenté et pourtant la fluidité sociale a diminué puisqu'on est passé d'un odds ratio de 90 à 99,5. Au contraire, entre 2003 et 2014-2015, la mobilité sociale a légèrement diminué alors que la fluidité sociale est restée la même.

Exercice 3 : Mesurer la fluidité sociale

1. En France, en 2014-2015, 50,1 % des fils de cadre et PIS sont devenus cadres et PIS.
2. En France en 2014-2015, les chances pour un fils de cadre de devenir cadre représentent 5,964 fois ses chances de devenir ouvrier. Mais les chances pour un fils d'ouvrier de devenir cadre représentent 0,216 fois ses chances de devenir ouvrier.
3. $5,964/0,216 = 27,6$ Un fils de cadre a 27,6 fois plus de chances qu'un fils d'ouvrier de devenir cadre plutôt qu'ouvrier.
4. Dans une situation d'égalité des chances parfaite, ce rapport serait de 1 car un fils de cadre aurait les mêmes chances qu'un fils d'ouvrier de devenir cadre plutôt qu'ouvrier.

B – L'influence du genre et de la famille

1 - L'influence du genre

Doc 4 : La mobilité féminine, docs 1 et 2 p 226

Doc a : Table de mobilité féminine

3. Lire. Comparez les destinées des filles d'ouvriers et celles des filles de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les filles d'ouvriers, sont, pour la majorité, en situation d'immobilité sociale ou de mobilité horizontale (pas de mobilité sociale verticale, mais un changement de PCS sans changement de position dans la hiérarchie sociale) : en effet, environ 70 % d'entre elles deviennent ouvrières ou employées. Elles sont mêmes plus de la moitié à devenir employées. Environ une sur quatre connaît une mobilité verticale : 19,8 % deviennent professions intermédiaires (mobilité verticale de faible ampleur), et une sur vingt devient cadre ou profession intellectuelle supérieure. La mobilité sociale des filles d'ouvriers est donc principalement horizontale, et plus rarement verticale ascendante (près de trois fois moins souvent : $70,7/25,1 = 2,82$).

Les filles de cadres et professions intellectuelles supérieures, elles, sont dans une situation d'immobilité dans un tiers des cas (34,1 %). Elles sont en revanche en situation de mobilité sociale descendante dans plus de 60 % des cas (professions intermédiaires + employées + ouvrières). Environ 25 % de ces femmes connaissent des trajectoires de mobilité sociale descendante de forte ampleur (elles deviennent employées ou ouvrières), et environ 35 % de plus faible ampleur (professions intermédiaires).

Dans l'ensemble, la mobilité verticale ascendante est moins probable pour les femmes, tandis que la mobilité verticale descendante est, elle, plus probable.

Cela corrobore les observations du document 1, qui montrent que, globalement, les femmes sont plus souvent dans une situation de mobilité sociale descendante qu'ascendante par rapport à leur père, à l'inverse des hommes.

4. Lire. Comparez les trajectoires de mobilité ascendante des filles d'employés et de professions intermédiaires.

Si l'on compare les filles d'employés et de professions intermédiaires, on s'aperçoit que les trajectoires de mobilité ascendantes de faible amplitude (employés à professions intermédiaires ou professions intermédiaires à cadres ou professions intellectuelles supérieures) sont un peu plus fréquentes pour les filles d'employés : une sur quatre devient profession intermédiaire, contre seulement une fille de profession intermédiaire sur cinq qui devient cadre. On s'aperçoit néanmoins que la reproduction sociale est plus probable chez les filles d'employés : plus d'une sur deux devient employée à son tour, contre seulement une fille de profession intermédiaire sur trois qui devient profession intermédiaire elle aussi.

De même, les trajectoires de mobilité descendante sont deux fois plus probables que les trajectoires de mobilité ascendante chez les filles de profession intermédiaire (plus de 40 % deviennent employées ou ouvrières, contre 20 % qui deviennent cadres).

5. Déduire. Vers quelles CSP les femmes se sont-elles majoritairement orientées ? À votre avis, pourquoi ?

Les femmes sont majoritairement orientées vers les PCS « employés » (près d'une sur deux) et « professions intermédiaires » (une sur quatre). Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène.

D'un point de vue structurel, la tertiarisation et la salarisation de l'emploi oriente les filles vers des professions salariées, dans les services (ce qui est le cas pour les professions intermédiaires et les employés). De même, les PCS « agriculteurs » et « artisans, commerçants, chefs d'entreprise » sont en déclin, et regroupent une part décroissante de la population active, y compris chez les femmes.

Autre élément d'explication : le plafond de verre, qui limite les possibilités d'ascension sociale des filles, notamment vers les plus professions les plus prestigieuses dans la hiérarchie sociale (principalement les cadres, où la proportion d'hommes est supérieure de 50 % à celle des femmes).

Enfin, la PCS « ouvriers » regroupe des professions majoritairement masculines, ce qui explique par conséquent la faible proportion de femmes, trois fois moins importante que chez les hommes.

Doc b : Mobilité sociale observée par rapport à un parent

1. Distinguer. Quelles sont les particularités de la mobilité sociale féminine par rapport à la mobilité sociale masculine ?

Pour comparer, il faut s'intéresser aux deux premières colonnes, qui comparent la mobilité sociale des hommes et des femmes par rapport à un même individu, à savoir le père.

On observe ainsi que la reproduction sociale (ou l'immobilité sociale) est moins importante chez les femmes : elle concerne 29,9 % d'entre elles, contre 34,8 % des hommes.

Si l'on s'intéresse aux mobiles, on s'aperçoit que la proportion d'hommes mobiles ascendants est supérieure à celle des femmes : 27,6 % contre 21,8 %. À l'inverse, la proportion de femmes mobiles descendantes est supérieure à celle des hommes : 25 % contre 15 %.

Si l'on raisonne en termes de proportion de mobiles ($100 - 34,8 = 65,2$ % des hommes ; $100 - 29,9 = 70,1$ % des femmes), près de la moitié des hommes mobiles sont mobiles ascendants ($27,6/65,2 = 0,42$) contre moins d'un tiers des femmes ($21,8/70,1 = 0,31$). À l'inverse, plus d'une femme mobile sur trois est mobile descendante ($25/70,1 = 0,36$), contre moins d'un homme mobile sur quatre ($15/65,2 = 0,23$).

2. Déduire. Pourquoi la mobilité sociale des femmes par rapport à leur père est-elle si différente de la mobilité sociale des femmes par rapport à leur mère ?

Cela s'explique par des raisons structurelles : en effet, les mères étaient moins en emploi que les hommes, et, quand elles l'étaient, elles occupaient des positions sociales globalement inférieures à celles des hommes.

Par conséquent, la mobilité sociale des femmes est bien plus ascendante lorsqu'on les compare à leur mère que lorsqu'on les compare à leur père (près de deux fois plus en proportion) et bien moins descendante (plus de deux fois moins).

2 – L'influence de la famille

D'une explication de la reproduction sociale...

Doc 5 : Les trajectoires sociales de la dynastie Pinault

1. François Pinault a acquis sa première entreprise et fait sa fortune dans le commerce du bois en se mariant à la fille du fournisseur de bois de son père. Son fils (François-Henri) va faire sa carrière dans l'entreprise de son père et en prend la tête en 2005. Son petit-fils (François-Louis) accède déjà à 18 ans au conseil d'administration de la fondation Pinault.

2. Le fils de François Pinault a bénéficié des ressources familiales, économiques, sociales (les relations du père) et culturelles, mais il a aussi fait de brillantes études en étant diplômé d'une grande école de commerce très sélective (HEC).

Exercice 4 : réussite scolaire selon la structure familiale

a. Calculez les écarts de redoublement au collège pour chacune des catégories par rapport à l'ensemble de la population étudiée.

Environ un collégien sur dix fait l'expérience du redoublement au collège. On remarque néanmoins que les individus qui vivent dans une famille monoparentale ou recomposée ont 40 à 50 % de chances supplémentaires de redoubler par rapport à l'ensemble des collégiens. À l'inverse, les enfants qui grandissent dans une structure familiale traditionnelle ou avec une procédure de garde alternée ont, eux, 10 à 20 % de chances en moins de redoubler. Si l'on compare un collégien qui grandit dans une famille traditionnelle et un collégien élevé dans une famille monoparentale, le premier a presque deux fois moins de chance de redoubler que le second.

b. Que pouvez-vous en conclure ?

On peut en conclure que la structure familiale influe sur le devenir scolaire des individus, qui influe lui-même sur le devenir professionnel de ceux-ci, et donc sur leurs perspectives de mobilité sociale.

c. Réalisez un schéma pour montrer quels sont les types de familles dans lesquels les chances de réussite scolaire sont les plus élevées et celles dans lesquelles les risques d'échec scolaire sont les plus forts.

Chances ++ réussite scolaire : familles « traditionnelles » + garde alternée " risque de redoublement moins important " chances accrues d'obtenir le brevet en quatre ans et d'intégrer une seconde générale et technologique

Risque ++ d'échec scolaire : familles monoparentales + familles recomposées " risque accru de redoublement au primaire et au collège " chances moindres d'obtenir le brevet en quatre ans et d'intégrer une seconde générale et technologique

... A celle des transfuges de classe.

Doc 6 : Les ressources familiales en milieu populaire

6. Lire. Les enfants Belhoumi sont-ils en situation de mobilité sociale ascendante par rapport à leurs parents ?

La réponse est globalement oui : trois enfants sur les quatre présentés ici ont au moins atteint un niveau bac.

Deux enfants, parmi les trois bacheliers, sont diplômés du supérieur. Cela leur permet d'accéder à des emplois de cadre, de profession intermédiaire et d'ouvrier qualifié.

Seul Rachid peut être considéré en situation d'immobilité sociale : comme son père, il n'a pas de diplôme ; il fait partie de la PCS des employés. Il y a donc eu mobilité sociale horizontale pour lui (fils d'ouvrier devenu employé).

7. Expliquer. Quel lien peut-on faire entre niveau de formation, emploi occupé et mobilité sociale ?

Globalement, on observe ici que plus le niveau de formation est élevé, plus l'emploi occupé est prestigieux, et plus la mobilité sociale est ascendante pour ces enfants issus d'une famille immigrée défavorisée.

8. Synthétiser. Analysez le parcours de l'un des enfants de la fratrie en utilisant les notions d'immobilité sociale, de mobilité géographique et de mobilité intergénérationnelle.

Samira, née en Algérie, a connu une mobilité géographique pour venir s'installer en France avec ses parents. Elle est titulaire d'un bac général, d'un diplôme d'infirmière et d'un master 2. Elle a donc eu accès aux études supérieures longues. Elle occupe à ce titre un emploi de cadre, qui témoigne d'une mobilité intergénérationnelle ascendante de forte ampleur par rapport à ses parents (elle a traversé l'échelle sociale), et qui lui a permis une mobilité géographique en lien avec son activité professionnelle (elle vit à Paris).

Leïla, née en Algérie, a connu une mobilité géographique pour venir s'installer en France avec ses parents. Elle est titulaire d'un bac général, d'un DUT, d'une maîtrise et d'un master 2. Elle a donc eu accès aux études supérieures longues. Elle occupe à ce titre un emploi de profession intermédiaire, qui témoigne d'une mobilité intergénérationnelle ascendante de faible ampleur, qui a favorisé sa mobilité géographique en région parisienne et lui a permis d'accéder à la propriété.

Rachid, né en Algérie, a connu une mobilité géographique pour venir s'installer en France avec ses parents. Il arrête ses études en fin de 5e ; il n'a donc pas de diplôme. Il occupe un emploi d'employé, ce qui témoigne d'une mobilité intergénérationnelle horizontale par rapport à ses parents : on peut donc parler d'immobilité sociale du point de vue de la trajectoire sur l'échelle sociale. Ces éléments contribuent à rendre plus difficile l'accès à une mobilité géographique : Rachid habite donc à proximité de là où il a grandi.

Azzedine, né en France, est titulaire d'un baccalauréat professionnel, lui permettant d'être ouvrier qualifié. Il est donc immobile du point de vue de sa PCS d'appartenance, qui est la même que celle de son père. Il est en revanche plus diplômé, ce qui a contribué à élever son niveau de vie par rapport à ses parents, et à faciliter sa mobilité géographique : il vit en banlieue parisienne, dans un HLM.

Les deux filles témoignent donc d'une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante, qui se combine à une mobilité géographique, notamment en raison de la détention de titres scolaires élevés (diplômes du supérieur long). Les deux garçons, eux, ont connu des trajectoires de mobilité très limitées, voire inexistantes, qui ont également contribué à réduire leurs perspectives de mobilité géographique.

On peut noter que les quatre enfants sont dans une situation d'emploi stable, ce qui peut déjà constituer une certaine forme de réussite sociale, dans un contexte socioéconomique de faible croissance et de précarité de l'emploi. Les membres de cette famille apparaissent donc, dans une certaine mesure, comme des gagnants de la mobilité sociale, comparativement à la situation de certains enfants d'ouvriers (on peut penser à la situation des fils d'ouvriers de Lorraine, décrite dans le document 1), même si leurs trajectoires dans l'espace social sont assez variées (de mobilité de grande ampleur à mobilité horizontale).